



Pédagogie, participation, visibilité : maîtres mots du nouveau Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française

L'institution du Délégué général est importante en Communauté française. C'est donc avec intérêt que nous avons voulu rencontrer celui qui va occuper cette fonction pour (au moins) les six ans à venir (il entre en fonction le 15 avril prochain). Bernard De Vos est très connu dans le secteur de l'aide à la jeunesse, mais aussi plus largement. Il a occupé des fonctions diverses (Vice-Président du CCAJ, plus récemment Président du CAAJ de Bruxelles, poste où il n'aura pas eu le temps d'imprimer véritablement sa marque et qu'il doit quitter vu l'interdiction des cumuls liés à sa nouvelle fonction) et a été actif (souvent fondateur) dans nombre d'associations. La caractéristique de ces implications : proposer des projets originaux, qui souvent comblent un vide et permettent une participation citoyenne. Un projet fait sans doute exception : la création d'un SAS à Bruxelles (centre qui accueille les jeunes déscolarisés). On n'a pas bien compris pourquoi il est allé se fourrer là-dedans, ce projet étant particulièrement controversé.

Bernard De Vos a bénéficié d'un jeu plus ouvert que lors des renouvellements précédents (où il était – politiquement – impensable que Claude Le Lièvre ne soit pas retenu à sa propre succession). Il exprime une vision de l'institution qui va nécessairement dénoter, à beaucoup d'égards, de ce qui prévalait jusqu'ici, ce qui ne peut que nous réjouir. Ce qui était de la poudre aux yeux ou qui donnait une image de la fonction très éloignée

de ce pourquoi elle a été créée va être abandonné sans états d'âme.

On apprécie qu'il cherche à trouver le bon équilibre entre la nécessaire médiatisation de sa fonction et le fait de ne parler que quand il y a quelque chose à dire. On apprécie tout autant son franc parler, la pertinence de sa vision des problèmes sociaux, de la place des jeunes dans la société, sa volonté de faire participer les jeunes, son souhait de travailler avec les associations existantes tout en gardant une certaine distance nécessaire à l'exercice de son mandat. On apprécie aussi sa volonté de «faire dans le pédagogique». Bon nombre d'avancées ne sont durables qu'à la condition qu'elles soient comprises et intégrées par ceux dont on attend des changements de comportement ou d'attitude. Quand on le lance sur un sujet qui le passionne, il est intarissable ; on peut difficilement l'accuser de parler sans expérience ; son parcours professionnel témoigne à suffisance qu'il n'est pas adepte des phrases creuses, éloignées de la réalité. Certes, il y a des domaines où

il devra parfaire ses connaissances et se forger une opinion, mais on aura pu constater que sur des sujets plus techniques où on ne l'attendait pas nécessairement, il ne manque pas de maîtrise ; ainsi, la réforme de la loi relative à la protection de la jeunesse est analysée avec une certaine finesse.

À ce stade, il affirme sa volonté de rester indépendant et de fuir le consensuel. Or, il y a bien des domaines où les dénonciations claires et fermes sont indispensables. Nous pensons qu'il en sera capable.

Pour que chacun puisse juger du projet de Bernard De Vos pour cette fonction, nous publions également la note (p.5 à 7 de ce numéro) qu'il a rédigée dans le cadre de la procédure de nomination, qui nous a été amenée par un vent favorable.

BVK

